

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

---

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4091)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL536

présenté par  
M. Mazars, rapporteur

-----

### ARTICLE 25

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« l'instance »

les mots :

« la juridiction ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.